

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

Étaient présents : Mmes LEAU Valérie, MONTAJAULT Sophie, GORON Claudine, BOBEAU Audrey, MM. LEBLANC Jean-Michel, SERVANT Christian, PENIN Loïc, RACAULT Cyril, DEVERGNE Julien.

Étaient excusés : M. HANSE Eric et Mme TAVET Dominique

TRAVAUX 2025 :

- **Voirie** : Le chiffrage effectué par le bureau d'études s'élève à 35 406.36 € HT et les honoraires du bureau s'élèvent à 1 062.19 € HT. Les subventions du fonds de concours et l'ACTIV 3 du Département de la Vienne vont être sollicitées.
- **Acquisition du nouveau tracteur** : Coût d'achat de 62 300 € déduction incluse de la reprise de l'ancien tracteur à hauteur de 12 000 €
- **Projet d'achat d'un écran de projection dans la salle des fêtes** : devis effectué par l'entreprise Sonomax pour un écran électrique (sans support) à 2 072 € HT > *Devis validé.*
- **Réflexion pour l'achat de pots extérieurs, jardinières** à mettre dans la cour intérieure de la salle des fêtes et sous le préau : à voir au centre Leclerc, Gamm Vert, Gifi... .
- **Aire de jeux** : Coût : 6 941.12 € HT
 - **Plan de financement** : 6 941.12 €
 - DETR : 2 776.45 €
 - Autofinancement : 4 164.67 €
 - La livraison est prévue vers fin mai / début juin 2025.
- **Menuiseries de l'Ancienne Boulangerie + portillon** : Coût des travaux :
 - Fourniture et pose des menuiseries par l'entreprise BEILIARD : 21 443 € HT
 - Peinture des volets et porte par l'entreprise L'M RENOV : 2 524.25 € TTC
 - Fourniture et pose du portillon par l'entreprise ARCHAMBAULT : 1857.04 € HT
 - Total de : 25 824.29 € HT
 - **Plan de financement** : 25 824.29 € HT
 - Fonds de concours : 12 912.00 €
 - Autofinancement : 12 912.29 €
 - Attente d'une réponse des architectes des bâtiments de France concernant la DP.

DÉLIBÉRATIONS :

- **Modification de la rémunération d'un agent contractuel (secrétaire de mairie)** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent a été engagé par la commune d'Orches à raison de 17,50 heures par semaine pour y exercer les fonctions de secrétaire de mairie. Elle indique que l'agent est contractuel et que son contrat est établi pour une durée déterminée. Madame le Maire rappelle que l'évolution de la rémunération d'un agent contractuel doit reposer sur plusieurs critères liés à l'évaluation individuelle de l'agent.

Aussi, pour les raisons suivantes : la polyvalence de l'agent, les compétences acquises, le professionnalisme, elle propose que la rémunération de son contrat soit modifiée, par avenant, pour atteindre l'indice majoré 373 de son grade à compter du 1^{er} juin 2025 dans le respect des dispositions du code général de la fonction publique et de l'article 1-2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal. :

- *Acceptent la modification de la rémunération du contrat de l'agent à compter du 1^{er} juin 2025 ;*
- *Acceptent que la rémunération soit portée à l'indice majoré 373 du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2025 ;*
- *Autorisent Madame le Maire à signer l'avenant au contrat.*

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Entretiens d'embauche liés au prochain départ à la retraite de l'agent technique :**
 - 4 entretiens sont prévus pour le mercredi 14 mai 2025,
 - CDD de 6 mois puis 1 an stagiaire suivi d'une titularisation ou un CDD de 6 ans,
 - Un tuilage sera prévu avec l'agent technique actuel + une période d'essai,
 - La rémunération est à hauteur du SMIC,
 - Indemnité versée annuellement équivalent à un 13^{ème} mois.
- **Bien sans maître :**
 - Des arrêtés municipaux portant sur le constat de biens sans maître pour les biens sis « La Bouchère » cadastrés section E n°203, n°475 et n°476, sis « Les Caves » - 86230 ORCHES cadastrés section C n°343, n°362 et n°363 et sis « Les Lacs Communaux » - 86230 ORCHES cadastré section A n°162 vont être affichés en mairie pendant un délai de 6 mois.

QUESTIONS DIVERSES :

- Fermer l'arrière du cimetière ainsi que le mur mitoyen + faire borner le reste.
- La serrure du portail du cimetière est à revisser.
- L'herbe a été coupée sur les abords des routes départementales.
- Arbre à couper sur le bord d'une route communale en direction du Perché + chemin de Poitiers à nettoyer,
- Supprimer la terre sur le bout de la route du chemin de St Jacques.

PROCHAINE RÉUNION : LUNDI 2 JUIN 2025 à 20h00



Le Maire,

Valérie LEAU